



L'éducation populaire primordiale pour la société de demain

jeudi 18 juin 2020, par [Bariaud](#)

ÉDUCATION POPULAIRE ET ACCÈS AU SPORT

L'ÉDUCATION POPULAIRE PRIMORDIALE POUR LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Les associations d'éducation populaire sont déjà touchées par la baisse des subventions ainsi que la disparition des emplois aidés sans contrepartie. La crise du Covid-19 risque de compromettre la pérennité des petites structures alors même que ces associations jouent et sont appelées à jouer, dans la crise économique et sociale à venir, un rôle de premier plan dans la vie sociale et publique (accueil d'enfants en situation de handicap, activités culturelles, sportives, éducatives...).

Objectif 1 : soutenir et pérenniser les associations de l'éducation populaire

Pour soutenir le secteur marchand et lucratif, le gouvernement mobilise des milliards d'euros d'argent public, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même.

Bien au contraire, le gouvernement préconise la mise en place d'un fonds d'urgence pour les petites associations, alimenté par des financements privés. Les aides publiques, comme les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), pour l'emploi sont annoncées à la baisse.

Le gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement, de transfert de tâches publiques aux entreprises et de remplacement progressif des subventions aux associations par des fonds privés (incluant appels aux dons et autres cogèrants...).



La FERC se positionne pour :

- l'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduisent à la même catastrophe que celle qui connaît l'hôpital public ;

- la création d'un fonds d'urgence immédiat, abondé par l'État, de relance des associations et des collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises ;

- l'arrêt de la taxe sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif qui engendrent financièrement les associations.

Objectif 2 : éduquer à la paix et à l'émancipation, pas à la guerre et à l'endoctrinement

Le Service national universel (SNU) est le projet phare du gouvernement pour la jeunesse. Le SNU porte un caractère militaire en contradiction avec le projet pacifique et émancipateur que porte l'éducation populaire : rites et activités directement inspirés de l'univers guerrier tels que le port de l'uniforme, les levées de drapeaux, le chant journalier de la Marseillaise, les « parcours du combattant », les repas à base de rations militaires, les « compagnies » et leur « capitaine de compagnie »...

Dans un contexte de services jeunesse et sports déjà très fragilisés, qui ont vu fondre leurs moyens financiers et humains en faveur de la jeunesse

depuis plus d'une décennie et qui ne sont déjà plus en mesure de porter efficacement les politiques de jeunesse, de sport et de vie associative, le niveau de crédits alloués au SNU, estimé à un minimum d'1,5 milliard d'euros par an dans la perspective d'une généralisation, est indicible.

La FERC estime que ces moyens et autres pourraient être positionnés sur des politiques publiques réellement sectorielles d'émancipation et de mixité sociale, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

La FERC se positionne pour :

- l'arrêt immédiat de la procédure de déploiement du SNU et de toute politique de jeunesse complémentaire à l'Éducation nationale se fondant sur un régime obligatoire ;

- une politique publique d'émancipation de la jeunesse, respectueuse de la diversité de ses aspirations et permettant l'appropriation de l'esprit critique ;

- le développement de politiques de mixité sociale pour la jeunesse sur les temps de loisir passés par un soutien accru à des politiques de formation des individus tout au long de la vie, telles que les chantiers de jeunes bénévoles, les séjours de vacances, la mobilité internationale, tout en respectant la diversité des projets éducatifs des organisations, et en ayant une politique volontariste d'aide financière aux plus démunies.

13

Le Lien N°205 - Juin 2020

Les associations d'éducation populaire sont déjà touchées par la baisse des subventions ainsi que la disparition des emplois aidés sans contrepartie. La crise du Covid-19 risque de compromettre la pérennité des petites structures alors même que ces associations jouent et sont appelées à jouer, dans la crise économique et sociale à venir, un rôle de premier plan dans la vie sociale et publique (accueil d'enfants en situation de handicap, activités culturelles, sportives, éducatives...).

Objectif 1 : soutenir et pérenniser les associations de l'éducation populaire

Pour soutenir le secteur marchand et lucratif, le gouvernement mobilise des milliards d'euros d'argent public, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même.

Bien au contraire, le gouvernement préconise la mise en place d'un fonds d'urgence pour les petites associations, alimenté par des financements privés. Les aides publiques, comme les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), pour l'emploi sont annoncées à la baisse.

Le gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement, de transfert de l'action publique aux entreprises et de remplacement progressif des subventions aux associations par des fonds privés (mécénat, appels aux dons et autres cagnottes...).

La FERC se positionne pour :

- l'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduiront à la même catastrophe que celle que connaît l'hôpital public ;
- la création d'un fonds d'urgence immédiat, abondé par l'état, de relance des associations et des collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises ;
- l'arrêt de la taxe sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif qui asphyxient financièrement les associations.

Objectif 2 : éduquer à la paix et à l'émancipation, pas à la guerre et à l'endoctrinement

Le Service national universel (SNU) est le projet phare du gouvernement pour la jeunesse. Le SNU porte un caractère militaire en contradiction avec le projet pacifique et d'émancipation que porte l'éducation populaire :

rites et activités directement inspirés de l'univers guerrier tels que le port de l'uniforme, les levées de drapeau, le chant journalier de la Marseillaise, les « parcours du combattant », les repas à base de rations militaires, les « compagnies » et leur « capitaine de compagnie »...

Dans un contexte de services jeunesse et sports déjà très fragilisés, qui ont vu fondre leurs moyens financiers et humains en faveur de la jeunesse depuis plus d'une décennie et qui ne sont déjà plus en mesure de porter efficacement les politiques de jeunesse, de sport et de vie associative, le niveau de crédits alloué au SNU, estimé à un minimum d'1,5 milliard d'euros par an dans la perspective d'une généralisation, est indécent.

La FERC estime que ces moyens et d'autres pourraient être positionnés sur des politiques publiques réellement vectrices d'émancipation et de mixité sociale, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

La FERC se positionne pour :

- l'arrêt immédiat de la procédure de déploiement du SNU et de toute politique de jeunesse complémentaire à l'Éducation nationale se fondant sur un régime obligatoire ;
- une politique publique d'émancipation de la jeunesse, respectueuse de la diversité de ses aspirations et permettant l'appropriation de l'esprit critique ;
- le développement de politiques de mixité sociale pour la jeunesse sur les temps de loisirs passant par un soutien accru à des politiques de formation des individus tout au long de la vie, telles que les chantiers de jeunes bénévoles, les séjours de vacances, la mobilité internationale, tout en respectant la diversité des projets éducatifs des organisateur·trices, et en ayant une politique volontariste d'aide financière aux plus démunies.

Objectif 3 : préserver et développer une politique publique du sport pour toutes et tous

Les missions du ministère des sports étaient, d'une part, la définition de la politique sportive de haut niveau, incluant les manifestations nationales et internationales et, d'autre part, celle du développement du sport pour toutes et tous, dont la formation aux métiers du sport.

Le gouvernement a fait le choix de rompre cet équilibre par la création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) l'Agence Nationale du Sport, à qui il confie deux missions principales : la gestion du haut niveau en distribuant des fonds aux fédérations méritantes. Et le sport pour tous et toutes en distribuant les

fonds du loto sportif l'ex CNDS (Centre national pour le développement du sport). La gouvernance de l'agence est tripartite (30 % pour l'État, à parts égales avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales, et 10% pour les organisations patronales sans aucune place pour les salarié·es du sport).

La mise en place de l'agence nationale du sport acte donc le désengagement de l'État dans l'élaboration d'une politique sportive. La suppression annoncée de postes de fonctionnaires enlève à l'État ses moyens d'agir sur le développement du sport. Les agent·es les plus visés sont les conseiller·es techniques sportifs (CTS) : il est question de les « éteindre » comme l'évoque l'actuelle ministre des sports. En qualité de fonctionnaires, ils et elles étaient placés auprès des fédérations sportives pour conseiller, former et entraîner.

Avec la crise du Covid-19 de nombreux clubs associatifs sont en difficulté, la réponse du gouvernement est de développer une logique de dons en lançant la plateforme soutienstonclub.fr où l'on est invité à aider financièrement le club de son choix !

La FERC se positionne pour :

- un pilotage démocratique d'une politique d'accès au sport pour toutes et tous ;
- la création d'un grand pôle éducatif, incluant le sport, en charge de coordonner toutes les missions éducatives ;
- une organisation du sport dans laquelle les agent·es de l'État poursuivent leurs missions publiques sur l'accès au sport via des actions de formation et de développement des clubs.

Objectif 4 : donner une vraie place et une reconnaissance aux salarié·es de l'éducation populaire.

L'éducation populaire est fortement impactée par le « dumping social ». Les salarié·es subissent de plein fouet la précarité, le temps partiel imposé, les contrats intermittents, des conditions de travail dégradées, peu ou pas de formation, des petits salaires...

Certaines associations développent un activisme qui relève plus de la consommation sociale ou culturelle que de l'éducation populaire.

Pourtant ces activités sont essentielles. Il faut donner aux salarié·es les moyens de les réaliser. Les formes d'engagement et de prise de responsabilité que continuent de promouvoir les associations d'Éducation populaire ont fait preuve de leur pertinence durant la crise du Covid-19. Elles seront autant d'appuis pour relever les défis d'une crise économique et sociale qui s'annonce. Elles doivent permettre l'émancipation des salarié·es pour que ces dernier·es deviennent acteur·trices de leur vie sociale, professionnelle et participent à leur évolution.

Les salarié·es doivent pouvoir se réapproprier le militantisme, retrouver la lutte, reposer la question du projet politique d'Éducation populaire.

La FERC se positionne pour :

- le refus de la précarité des salarié·es par une revalorisation des salaires et la cessation de tout usage abusif du contrat d'engagement éducatif (CEE), des CDD et l'arrêt des contrats de travail atypiques (CEE, CDII) ;
- une gestion démocratique des associations incluant public et salarié·es ;
- l'augmentation des taux d'encadrement (1/8 enfants de -6ans et 1/12 enfants de +6ans) ;
- l'augmentation des moyens pédagogiques.